

## Nuisances aériennes

### **Le bâtiment de jonction des aérogares d'Orly : Une menace bien réelle pour votre commune !**

**Elections municipales  
des 23 & 30 mars 2014**

Madame, Monsieur,

Acteur fortement impliqué dans la vie municipale de votre commune, vous ne pouvez pas être indifférent au dossier de l'avenir de l'aéroport d'Orly.

A plusieurs dizaines de kilomètres des pistes vous devriez normalement être à l'abri des nuisances sonores et de la pollution chimique qui portent une grave atteinte à la qualité de Vie, et à la Santé<sup>1</sup>, des riverains proches de l'aéroport.

Et pourtant vous êtes concerné par ces nuisances et pollutions, notamment à la suite du "relèvement des altitudes" mis en place par la Ministre en novembre 2011. Relèvement des altitudes que le nouveau Gouvernement a confirmé en septembre 2012<sup>2</sup>, malgré les prises de position antérieures de ses élus.

Dans le même temps le plan colossal d'Aéroports de Paris pour relooker Orly<sup>3</sup>, conforté par un feu-vert gouvernemental, prévoit d'y investir un montant supérieur à celui prévu pour la construction de Notre-Dame-des-Landes.....sans augmentation du nombre de vols nous promet-on !

Comment peut-on croire une telle promesse de la part d'ADP, une société privée soumise à d'évidents critères de "rentabilité"<sup>4</sup>? D'autant plus que, selon toutes les estimations et malgré la crise et l'augmentation du prix du pétrole, le trafic est amené à augmenter considérablement dans les prochaines années (voir ci-contre).

Le permis de construire du gigantesque bâtiment qui doit relier Orly-sud à Orly-ouest est à la signature sur le bureau du préfet du Val de Marne<sup>5</sup>, département qui n'a jamais caché sa volonté de développer le trafic à Orly. Le Président de l'Autorité indépendante ACNUSA a récemment pris position en faveur du "déplafonnement" d'Orly<sup>6</sup> qui est, depuis 1994, limité en nombre de mouvements annuels (atterrissages et décollages) à environ 200 000.

**Tout est donc mis en place pour augmenter considérablement le trafic à Orly.**

**Plus d'avions, plus de bruit et plus de pollution dans le ciel de nos communes !**

Avant toute autorisation de construire ce bâtiment, exigeons ensemble, élus et associations, un débat public sur l'avenir du transport aérien dans notre Région.

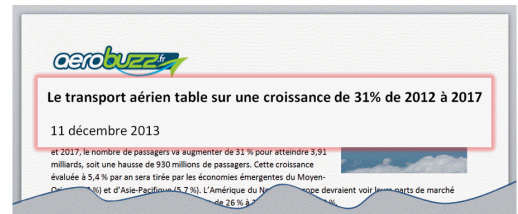
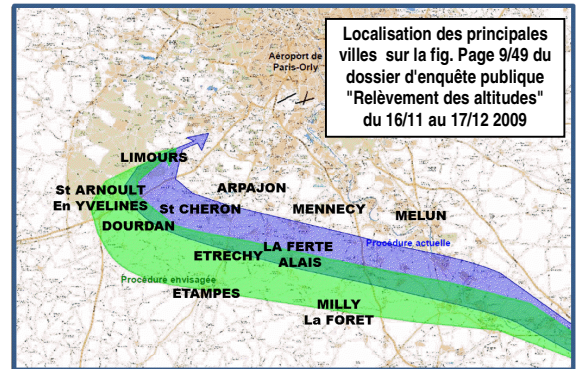
A votre disposition pour tout éclaircissement sur ce dossier.

Cordialement

Pour l'association le Président

Claude Carsac

Lettre adressée aux candidats des zones concernées  
Contact : [forum.cna@gmail.com](mailto:forum.cna@gmail.com) et 06 31 68 42 90



<sup>1</sup> Les réacteurs émettent les mêmes particules fines cancérigènes que les moteurs diesel. Celles-ci s'accumulent sous les trajectoires concentrées à basse altitude. Des études internationales démontrent que les nuisances sonores du trafic aérien sont, à long terme, de véritables agents pathogènes qui abrègent la durée de vie.

<sup>2</sup> Les arrêtés NKM du 15/11/2011 ont bien été abrogés le 5/12/2012, mais immédiatement remplacés par d'autres quasiment identiques.

<sup>3</sup> La Tribune 3/10/2012. : "Le plan colossal d'Aéroports de Paris pour relooker Orly. Selon nos informations, ADP projette d'investir 600 à 700 millions d'euros d'ici à 2018 pour transformer le deuxième aéroport parisien....."

<sup>4</sup> En juillet 2013 la société VINCI est montée au capital d'ADP à hauteur de 8%, laissant l'Etat tout juste majoritaire.

<sup>5</sup> L'enquête publique a été volontairement limitée à 5 communes limitrophes dont la plupart sont peu ou pas touchées par les nuisances sonores. Un débat public sur l'avenir du transport aérien dans notre région a été refusé.

<sup>6</sup> [www.latribune.fr/entreprises-finances](http://www.latribune.fr/entreprises-finances) le 27/01/2014 : "Déplafonnement d'Orly, et si une porte s'ouvrait ?"